



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

Pouvoir adjudicateur:

Ecole Européenne de Bruxelles III

Boulevard du Triomphe 135

1050 Bruxelles

Personne de contact: Madame Carine Hector par mail

IXL-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu

CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES PAR PROCÉDURE NÉGOCIÉE

POUR UN MARCHÉ DE FAIBLE VALEUR POUR LE TRAITEMENT DU COURRIER SORTANT

Référence : **EEB3/60120406/2021/001**



Table des matières

I. PARTIE I - SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET EXIGENCES MINIMALES.....	3
I.1. INTRODUCTION.....	3
I.2. OBJET DU MARCHÉ	3
I.3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICE – EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES.....	3
I.4. CONFORMITÉ AVEC LE DROIT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DROIT DU TRAVAIL.....	3
I.5. RESSOURCES HUMAINES - RÔLES ET RESPONSABILITÉS	4
I.6. DOCUMENTS ET DELAIS.....	4
I.7. RÉUNIONS.....	6
I.8. PLANIFICATION INDICATIVE DE SOUMISSION DES DELIVRABLES ET/OU DES RÉUNIONS.....	6
I.9. LIEU(x) DES PRESTATIONS	4
I.10. HORAIRES DES PRESTATIONS	6
I.11. LANGUES DES PRESTATIONS	6
I.12. VOLUME DES PRESTATIONS.....	6
II. PARTIE II – SPECIFICATIONS ADMINISTRATIVES.....	6
II.1. PARTICIPATION À UN OU PLUSIEURS LOTS.....	6
II.2. VARIANTES.....	6
II.3. OFFRES CONJOINTES	6
II.4. SOUS-TRAITANCE	6
II.5. NATURE DES CONTRATS	7
II.6. BON DE COMMANDE	7
II.7. MODALITÉS DE PAIEMENT	7
II.8. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES.....	7
III. PARTIE III - EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU CONTRAT.....	7
ÉTAPES DE L'ÉVALUATION	7
III.1. CRITÈRES D'EXCLUSION	7
III.2. CRITÈRES DE SÉLECTION	8
III.2.1. CAPACITÉ LEGALE ET RÉGLEMENTAIRE.....	9
III.2.2. CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.....	8
III.2.3. CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	8
A – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ	8
B – CAPACITÉ DE L'ÉQUIPE PROPOSÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE	9
III.3. EVALUATION DE L'OFFRE	10
III.3.1. CRITÈRES D'ATTRIBUTION	10
III.3.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ.....	10
III.3.3. EVALUATION FINANCIÈRE ET PRIX	10
III.3.4. FORMULE D'ATTRIBUTION.....	10
IV. PARTIE IV - CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE	10
V. PARTIE V - ANNEXES.....	11



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

I. PARTIE I - SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET EXIGENCES MINIMALES

I.1. INTRODUCTION

L'école Européenne de Bruxelles 3 (ci-après « l'Ecole ») souhaite conclure un contrat afin de traiter le courrier sortant de l'administration de l'Ecole, située, boulevard du Triomphe 135 – 1050 Bruxelles.

I.2. OBJET DU MARCHÉ

Le marché aura pour objet le traitement du courrier sortant de l'administration de l'Ecole.

Par « Traitement du courrier sortant » en entend : la levée, le tri, l'affranchissement, le transport et la distribution du courrier.

- Levée auprès de l'adjudicateur du courrier non affranchi aux dates et endroits à convenir.
- Tri du courrier (Prior, Non Prior, envois recommandés, envois internationaux).
- Affranchissement du courrier non affranchi collecté conformément aux normes du prestataire des services postaux chargé de la distribution aux destinataires. Ou permettre l'affranchissement par le biais de la variante prévue.
- Transport et remise du courrier affranchi auprès d'une entreprise compétente pour la prestation des services postaux. Ce prestataire assure la distribution aux destinataires.
- Distribution : L'adjudicataire dispose d'une licence postale ou fait appel à un sous-traitant disposant d'une licence postale.

I.3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICE – EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES

Le contrat accorde le droit aux conditions mentionnées dans le présent cahier de charges de traiter le courrier sortant de l'Ecole.

Le présent marché de service postal regroupe les services relatifs aux envois adressés qui consistent en l'une des opérations suivantes :

- La levée,
- L'affranchissement,
- Le tri,
- Le transport,
- La distribution.



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

Le soumissionnaire doit garantir le traitement et la livraison du courrier Prior (J+1) et Non Prior (J+2).

I.4. CONFORMITÉ AVEC LE DROIT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DROIT DU TRAVAIL

Le soumissionnaire doit respecter les obligations applicables en vertu de la législation environnementale et sociale et de la législation du travail établies par le droit de l'Union, le droit national et les conventions collectives ou par les dispositions législatives internationales dans le domaine environnemental et social et dans le domaine du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE¹.

I.5. RESSOURCES HUMAINES - RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le soumissionnaire doit enlever le courrier toutes les jours ouvrables hors vacances ou congés, à presiser annuellement.

I.6. DOCUMENTS

Le contractant devra compléter et remettre au pouvoir adjudicateur les documents suivants, avant l'installation :

- L'identité du soumissionnaire (annexe 1)
- Déclaration sur l'honneur (annexe 2)
- Document de bonne exécution (annexe 3)
- Déclaration de confidentialité (annexe 4)
- Fiche financière, renseignements bancaires (annexe 5)
- Bordereau de prix (annexe 6)
- Capacité économique et financière (annexe 7)
- Projet de contrat (annexe 8)

Les délais pour la remise des documents précités sont les suivants :

1. Toutes les offres doivent être transmises, **en deux exemplaires** :

¹ Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (JO L 94, 28.3.2014, p. 65-242).



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

- par envoi postal recommandé ou par messagerie **au plus tard le lundi 8 mars 2021 à 15h** ; le cachet de la poste ou la date sur le bordereau de la messagerie faisant foi, à l'attention de **Carine Hector, Directrice adjointe pour les finances et l'administration**, à l'adresse suivante :
Européenne de Bruxelles 3
Boulevard du Triomphe, 135
BE – 1050 Bruxelles
Ou
- par dépôt à la même adresse **au plus tard le lundi 8 mars 2021 à 15h**. Dans ce cas le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé par le/la réceptionniste du secrétariat de l'Ecole ou son mandataire (vigile).

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées.

L'enveloppe intérieure et extérieure portant la mention :

Appel d'offres pour le traitement du courrier sortant

N° EEB3/60120406/2021/001

2. Les enveloppes seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur. L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir l'offre financière.
Toute offre doit :
 - être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité ;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres

Le délai de validité de l'offre :

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de **150 jours** calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans :

- le cahier des charges
- le projet de contrat,

établis en conformité au règlement financier, consultable sur le site web des écoles européennes : <https://www.eursc.eu/fr/Office/official-texts/basic-texts/fr>



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

Le cas échéant, la soumission de l'offre induit la renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat s'il en devient l'attributaire.

I.7. RÉUNIONS

Sans objet

I.8. PLANIFICATION INDICATIVE DE SOUMISSION

Prise d'effet du contrat-cadre : le 01.05.2021

I.9. LIEU DES PRESTATIONS

L'enlèvement du courrier aura lieu à l'école européenne de Bruxelles 3, située, boulevard du Triomphe 135 – 1050 Bruxelles.

I.10. HORAIRES DES PRESTATIONS

La levée du courrier doit être faite en journée entre 14h et 17h.

I.11. LANGUES DES PRESTATIONS

La langue de ce marché est le français.

I.12. VOLUME DES PRESTATIONS

Le contrat prend effet le 01.05.2021. Le marché ne peut être cédé en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'adjudicateur.

II. PARTIE II – SPECIFICATIONS ADMINISTRATIVES

II.1. PARTICIPATION À UN OU PLUSIEURS LOTS

Sans objet

II.2. VARIANTES

Sans objet

II.3. OFFRES CONJOINTES

Sans objet

II.4. SOUS-TRAITANCE

Sans objet



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

II.5. NATURE DES CONTRATS

Contrat-cadre de services.

II.6. BON DE COMMANDE

Sans objet

II.7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont précisées dans le projet de contrat-cadre de services (article I.4).

En outre,

Seuls les services qui auront obtenu l'accord de la direction de l'école ou de son représentant pourront être exécutés.

II.8. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES

Sans objet

III. PARTIE III - EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU CONTRAT

ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation sera fondée uniquement sur les informations fournies par le soumissionnaire dans son offre. Elle sera faite aux regards des critères suivants:

1. Vérification de la conformité de l'offre avec les spécifications techniques minimales demandées ;
2. L'attribution des offres au regard de la méthode d'attribution mentionnée au point III.4.1.

Les pouvoirs adjudicateurs évalueront ces critères sans ordre particulier. Le candidat retenu doit satisfaire à l'ensemble des critères pour se voir attribuer le contrat.

III.1. CRITÈRES D'EXCLUSION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, avant la signature du contrat, la production des documents justificatifs, tels que définis dans la déclaration, dans un délai fixé par le pouvoir adjudicateur.

Le cas échéant, une demande expresse écrite sera formulée et envoyée par voie électronique au(x) soumissionnaire(s) concerné(s).



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

III.2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les soumissionnaires devront confirmer qu'ils possèdent des ressources économiques, financières, techniques et professionnelles suffisantes pour pouvoir exécuter le contrat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, à toute étape de la présente procédure d'appel d'offres, la production de tout ou partie des documents justificatifs énumérés aux sections III.2.1, III.2.2 et III.2.3 qui certifient de la capacité légale, réglementaire, économique, financière, technique et professionnelle des soumissionnaires.

Le cas échéant, une demande expresse écrite sera formulée et envoyée par voie électronique au(x) soumissionnaire(s) concerné(s).

III.2.1. CAPACITE LEGALE ET REGLEMENTAIRE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il est inscrit au registre professionnel et/ou au registre de commerce et qu'il possède une expérience professionnelle utile dans le traitement du courrier sortant.

III.2.2. CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il possède des ressources économiques et financières suffisantes pour pouvoir exécuter le contrat. Une déclaration sur l'honneur est suffisante. Afin d'évaluer la capacité économique et financière, le soumissionnaire devra satisfaire au(x) critère(s) suivant(s):

Le soumissionnaire doit démontrer un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur à 69.000 EUR au cours des 3 derniers exercices financiers clôturés; ce critère s'applique à tous les membres du groupement (capacité combinée de tous les membres) en cas d'une offre conjointe.

III.2.3. CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il possède la capacité technique et professionnelle suffisante pour pouvoir exécuter le contrat.

Afin d'évaluer la capacité technique et professionnelle, le soumissionnaire devra satisfaire aux critères ci-dessous.

A – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ

Le soumissionnaire doit démontrer une expérience dans le domaine du traitement du courrier sortant. Pour cela, Le document de bonne execution doit être compléter par 3 clients référés (cf. annexe 3).



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

B – CAPACITÉ DE L'ÉQUIPE PROPOSÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit prouver ses capacités techniques et professionnelles en fournissant les renseignements et/ou documents en respectant l'ordre suivant :

- (1) Une déclaration confirmant que les fonctions opérationnelles seront exclusivement assurées par du personnel sous contrat d'emploi à durée indéterminée ou déterminée pour une durée minimum d'un an avec le contractant (les intérimaires, indépendants, ou étudiants doivent disposer d'un contrat en bonne et due forme et prouver leur capacité à exercer les prestations liées audit contrat).
- (2) Pour être sélectionné, le soumissionnaire doit certifier sur l'honneur qu'il disposera, dès l'entrée en vigueur du contrat, des équipements nécessaires pour exécuter les services objet du présent marché.
- (3) Le soumissionnaire s'engage à respecter les termes de la convention collective de travail en vigueur qui s'applique aux employeurs et travailleurs des entreprises dans le traitement du courrier sortant.
- (4) Le soumissionnaire devra fournir un relevé des 3 plus grands marchés, dans le domaine de l'appel d'offre au cours des 3 dernières années (2017-2018-2019). Ce relevé de références sera accompagné de certificats de bonne exécution (cf. annexe 3) attestant l'exécution des prestations de services.

III.3 CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES DEMANDÉES

En soumettant une offre, le soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre le contrat en conformité avec les conditions spécifiées dans les documents de la procédure applicables au présent appel d'offres. L'attention du soumissionnaire est attiré en particulier sur les exigences techniques minimales spécifiées dans la section 1.3 du présent cahier des charges et sur le fait que les offres doivent respecter les obligations applicables en vertu de la législation environnementale et sociale et de la législation du travail établies par le droit de l'Union, le droit national et les conventions collectives ou par les dispositions législatives internationales dans le domaine environnemental et social et dans le domaine du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE².

Les exigences techniques minimales doivent être respectées pendant toute la durée du contrat. Le respect de ces exigences est obligatoire et ne peut être l'objet de restrictions, limitations, conditions ou réserves de la part du soumissionnaire.

Les offres non conformes aux exigences minimum applicables seront rejetées.

² Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (JO L 94, 28.3.2014, p. 65-242).



III.4. EVALUATION DE L'OFFRE

La conformité de l'offre technique sera évaluée au regard des exigences minimales requises dans les spécifications techniques (Point I.3 - Liste des exigences techniques obligatoires minimum requises).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires l'offre qui a été soumise.

Toute offre conforme sera évaluée sur la base de la méthode d'attribution détaillée ci-dessous.

III.4.1. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Attribution au prix le plus bas.

Le marché sera attribué à l'offre représentant les conditions financières les plus avantageuses pour l'Ecole parmi les offres qui satisfont aux exigences minimales fixées dans les spécifications techniques.

III.4.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ

Sans objet

III.4.3. EVALUATION FINANCIÈRE ET PRIX

Après la vérification de la conformité des offres soumises, l'évaluation se basera sur l'analyse des données financières.

Si un service est fourni gratuitement, le soumissionnaire doit indiquer 0,00 €.

Les prix sont forfaitaires, tous frais compris.

Taxe sur la valeur ajoutée

L'Ecole étant exonérée de tous droits, impôts et taxes suivant les dispositions de l'Article 42, §3,1° du Code, les prix offerts doivent être calculés en exonération des droits, impôts et taxes.

III.3.4. FORMULE D'ATTRIBUTION

Sans objet

IV. PARTIE IV - CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE

Chaque offre doit être claire, concise et contenir toutes les informations et documents nécessaires pour permettre au pouvoir adjudicateur de procéder à une évaluation de



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

l'offre sur base des critères d'exclusion, de sélection et d'attribution. Il est de la responsabilité de tous opérateurs économiques qui souhaitent soumettre une offre de s'assurer que cette offre soit complète.

V. PARTIE V - ANNEXES

Les documents suivants sont annexés au présent cahier des charges et font partie intégrante de celui-ci:

1. L'identité du soumissionnaire (annexe 1)
2. Déclaration sur l'honneur (annexe 2)
3. Document de bonne exécution (annexe 3)
4. Déclaration de confidentialité (annexe 4)
5. Fiche financière, renseignements bancaires (annexe 5)
6. Bordereau de prix (annexe 6)
7. Capacité économique et financière (annexe 7)
8. Projet de contrat (annexe 8)